

Les chasseurs sont-ils nécessaires pour « réguler » la faune ?

Faute de pouvoir convaincre de s'adonner à une activité en faisant valoir son côté « attirant et agréable », il convient au moins de la justifier par un prétendu aspect de nécessité. Tel est le raisonnement tenu par les chasseurs ces dernières années : comprenant que peu de personnes sont enclines à aller tuer des animaux en guise de distraction, ils s'emploient alors à présenter la chasse comme indispensable. Afin d'obtenir la caution de la population, les chasseurs tentent de faire passer leur loisir pour un impératif de service public, se prétendant nécessaire à l'équilibre de la faune. Qui peut croire que leurs motivations relèvent d'un quelconque souci de régulation ?

Chaque année, près de 20 millions d'animaux (faisans, lièvres, lapins, perdrix, etc.) sont élevés ou importés pour être lâchés par les chasseurs dans la nature, parfois le matin même de la partie de chasse. Ceci dans l'unique but de fournir suffisamment de cibles vivantes pour garantir un « tableau de chasse » satisfaisant. Comment osent-ils, face à ces faits, évoquer la « régulation » ?

De plus, les prédateurs, authentiques régulateurs naturels, sont systématiquement détruits par les chasseurs. Renard, martre, fouine, belette, putois sont même classés « nuisibles », un non-sens écologique, et sont ainsi tués toute l'année. Quant aux espèces protégées, ours, loup, lynx (aux populations devenues très faibles à cause... des chasseurs/braconniers, tout comme pour certains rapaces), elles subissent la pression des chasseurs qui obtiennent chaque année des autorisations de tirs lorsque ce n'est pas en toute illégalité que des individus sont tués.

A l'instar du pompier pyromane, la chasse s'entretient elle-même. Tuer les prédateurs, élever et lâcher des millions d'animaux, pour ensuite de se mettre en position de « sauveurs », de se prétendre « régulateurs » indispensables, relève de la pure imposture, de l'hypocrisie.

Aussi est-il malhonnête de la part des chasseurs de tenter de justifier l'ensemble de la chasse avec cet argument de « régulation » car, de plus, il ne concerne que quelques espèces parmi les 91 chassables en France. La plupart des espèces chassables ont, au contraire, des effectifs en diminution, la chasse aggravant et précipitant leur disparition.

Ils jugent les prédateurs (renards notamment) trop nombreux car ils les considèrent comme des concurrents à éliminer. « En 2001, des chercheurs de l'Université de Bristol ont notamment saisi une opportunité pour mesurer l'impact de l'arrêt de la chasse sur les populations de renards. Ainsi, un protocole de décompte des déjections de renards a permis de comparer la densité des populations avant et après la période d'interdiction de la chasse. Et il a été ainsi démontré que, contrairement aux proclamations du lobby cynégétique, l'arrêt de la chasse n'avait pas été suivi d'une augmentation des populations de renards. » indique le Dr JP Richier. D'autres études l'ont confirmé, les espèces, et en particulier les prédateurs, adaptent la proportion de femelles gestantes et le nombre de petits par portées suivant les ressources et territoires disponibles. Etant systématiquement éliminés par les chasseurs, les petits prédateurs ne sont plus en mesure de compenser cette mortalité artificielle et nous assistons, loin de leur prétendue « pullulation », à leur disparition, dramatique pour les écosystèmes.

Les chasseurs incriminent également les sangliers, qu'ils évoquent copieusement auprès des médias. Or, sachons que pour 80 animaux tués à la chasse, 1 seul est un sanglier... Et avouent-ils qu'ils les « agrainent », c'est-à-dire qu'ils mettent à leur disposition, chaque année, des tonnes de maïs, pommes, melons afin qu'ils ne quittent pas leurs territoires et que les laies, bien nourries, se reproduisent davantage ? Il faut également savoir qu'ils ont introduit dans la nature des cochongliers, un croisement entre laies et verrats provoquant des portées de marcassins plus importantes et engendrant un animal très prolifique. Et régulièrement des chasseurs sont condamnés pour élevage/lâchers illégaux de sangliers. Alors, les chasseurs, des « sauveurs des agriculteurs » ? Interdisons l'agrainage et clôturons les champs (fils électriques) où les sangliers se nourrissent, c'est la seule solution efficace et pacifique pour que la population de cet animal s'autorégule tout en éliminant les dégâts aux cultures.

Comme le démontrent les Parcs Nationaux et les autres zones sans chasse (Canton de Genève par exemple), la faune s'équilibre naturellement depuis des milliers d'années. Les prédateurs régulent les populations de leurs proies, et réciproquement. En effet, ces derniers ne sont jamais trop nombreux, sinon ils seraient contraints à mourir de faim du fait d'une insuffisance de proies. En outre, les espèces s'autorégulent en fonction de la surface de leur territoire et de la quantité de nourriture disponible.

Si toutefois une espèce venait à être trop nombreuse, des solutions pacifiques existent : tout d'abord arrêter le nourrissage et les lâchers ainsi que protéger les prédateurs et favoriser leur présence, développer les corridors biologiques, puis déplacer des individus « en surplus » dans des zones de faible densité, récupérer des œufs, etc. Si elles se révèlent insuffisantes, d'autres mesures spécifiques pourraient être prises et réalisées par des gardes de la faune.

En effet, nous préconisons de confier la faune et les espaces naturels à des fonctionnaires formés et responsables, au sein d'instances départementales ou régionales, dont la mission serait de créer les conditions d'une cohabitation pacifique et harmonieuse entre les animaux sauvages et l'Homme, fondée sur la prévention et la protection.